

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 52 (2005)

Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVEAU DÉPLIANT

La protection civile en bref

OFPP. Le règlement «La protection civile – données, mission, intervention» et la brochure «La protection civile au service de la population» donnent de nombreuses informations sur la protection civile au sein de la protection de la population. A ces deux documents vient désormais s'ajouter un nouveau dépliant intitulé «La protection civile en bref».

Le nouveau dépliant – dix pages petit format – présente clairement l'organisation et les tâches de la protection civile au sein de la protection de la population. On y trouve également des informations concernant l'obligation de servir dans la protection civile, le recrutement, l'instruction ainsi que les droits et obligations des personnes astreintes.



Richement illustré, le dépliant «La protection civile en bref» s'adresse à un large public. Il peut être commandé gratuitement auprès de l'Office fédéral des constructions et de la

logistique (OFCL), 3003 Berne (numéro de commande 408.956 f) ou sur Internet à l'adresse suivante: www.protopop.ch (Services/ Documents d'information de l'OFPP). □

ÉVALUATION DU TEST DES SIRÈNES 2005

Une fois de plus, les sirènes étaient au rendez-vous!

OFPP. En Suisse, on peut compter sur l'efficacité des sirènes: en effet, lors du test 2005, 97 % des sirènes de la protection civile et 95 % des sirènes de l'alarme-eau ont parfaitement fonctionné.

Le test annuel des sirènes a eu lieu le 2 février 2005. 6870 sirènes de la protection civile sur 7564 ont été contrôlées à cette occasion. 4291 (97,3 %) sirènes fixes sur 4409 et 2406 (97,8 %) sirènes mobiles sur 2461 ont parfaitement fonctionné. Selon l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), chargé de coordonner le test, ces chiffres correspondent à ceux des années précédentes.

Éliminer les défauts sans délai

L'examen des pannes subies par les sirènes fixes donne les résultats suivants: dans 48 cas,

le problème vient de la sirène elle-même, dans 14 cas de l'alimentation et dans 17 cas de la télécommande. En ce qui concerne les sirènes mobiles, 26 ont présenté un problème de fonctionnement et 22 un problème d'alimentation. Pour les 34 sirènes restantes, on ne dispose pas de données suffisamment précises. Les travaux effectués dans les bâtiments et les phénomènes atmosphériques (tempêtes, éclairs) sont les principales causes de dysfonctionnement des sirènes.

Les défauts affectant les sirènes ou les télécommandes doivent être éliminés dans les plus brefs délais. Selon l'art. 17 de l'ordon-

nance sur l'alarme (OAL), les communes doivent veiller à l'entretien de leurs moyens d'alarme et à ce qu'ils soient opérationnels en permanence. Le contrôle annuel suivi de la suppression immédiate des défauts sont le secret du haut niveau de qualité du système d'alarme suisse.

Test des sirènes de l'alarme-eau

Comme l'année passée, les sirènes de l'alarme-eau ont été testées le même jour que les sirènes de l'alarme générale. Les 746 sirènes testées ont fonctionné à 95 %. Pour le moment, on recherche l'origine des défauts afin que les exploitants puissent y remédier (art. 19 OAL). □

La politesse des rois...

Plus jamais en retard avec cette montre-bracelet PCI de fabrication suisse. Élégante avec sa combinaison gris souris pour le boîtier, les chiffres et noir pour l'affichage, sans oublier le logo de la PCI. Elle est munie de la date et ne craint pas l'humidité. Son bracelet bleu marine est en cuir véritable.

Commandes: Union suisse pour la protection civile, case postale 8272, 3001 Berne, tél. 031 381 65 81, fax 031 382 21 02

Fr. 45.-
+ TVA 7,6 %

